É République Démocratique du Conge



ARRETE MINISTERIEL N°....../CAB.MIN/MINES/01/2011 DU/2011 PORTANT DECHEANCE DE LA SOCIETE MAHAVEER MINING SPRL SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 9605

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 14, 196 littera a, 197 alinéa 1, 288 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment son article 561 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article $1^{\rm er}$ B point 17;

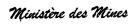
Vu l'Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la notification du procès-verbal de non-commencement des travaux de recherches à la société **MAHAVEER MINING SPRL** ;

Considérant que la société **MAHAVEER MINING SPRL** n'a pas présenté ses moyens de défense dans le délai prescrit par le Code minier ;

Considérant que le droit de défense de la société **MAHAVEER MINING SPRL** est frappé de forclusion ;

Sur avis technique de la Direction des Mines ;





ARRETE:

Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Codes et Règlement Miniers, la société **MAHAVEER MINING SPRL** est déchue de ses droits découlant du Permis de Recherches n° **9605**.

Article 2:

La société **MAHAVEER MINING SPRL** dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

	Fait à Kinshasa le 1 2011
	Martin KABWEEULU \
AMPLIATIONS:	
 Cabinet du Président de la République Cabinet du Premier Ministre 	: (1)
- Cabinet du Premier Ministre - Cabinet du Ministre des Mines	(2)
- Secrétariat Général des Mines	: (1)
- Cadastre Minier	: (1)
- C.T.C.P.M.	: (1)
- SAESSCAM	: (1)
- Direction des Mines	: (1)
- Direction des Investigations	: (1)
- Direction chargée de la Protect de l'Environ.	: (1)
- Div. Prov/des Mines & Géologie du Sud-Kivu	: (1)
- Sté Mahaveer mining sprl	<u>: (1)</u> 13